

5^e Congrès suisse du paysage 2026

Critères de sélection de l'institution hôte lors de la deuxième étape de sélection

Infrastructure

- Salle pour les réunions plénières (min. 350 personnes)
- Possibilités pour environ 8 manifestations parallèles (salles d'environ 50 personnes chacune)
- Lieu pour la place du marché avec apéritif
- Potentiel d'excursions dans les environs
- Offre d'hébergement suffisante
- Accessibilité (max. 2 heures des centres urbains)

Conditions relatives au contenu

- Motivation
- Proposition de thèmes, vision du contenu
- Concept de conférence, y compris des idées pour des keynotes possibles, un programme de soirée et un programme d'accompagnement (doit être flexible et sera encore discuté au sein du curatorium et de l'organisme responsable)
- Orientation sur les thèmes actuels de la politique paysagère
- Lien avec un des 5 sujets clé du FoLAP

Conditions organisationnelles

- Proposition de composition du comité d'organisation
- Partenaires potentiels
- Organisations de soutien potentielles
- Réseau de partenaires locaux
- Financement : (dans la 2e étape) déclaration que l'institution hôte souhaite le supporter (fonds propres) et, si les fonds propres ne suffisent pas : déclaration d'intention écrite pour des cofinancements de partenaires,
- En moyenne un demi-poste pour 2 ans, financé principalement par l'institution hôte
- Budget (frais d'inscription au congrès dans le cadre de la CL précédente)
- Organisation durable de la conférence (restauration, locaux, excursions)